

NOUVELLES DE L'APRUM

NOUVELLES du 14 mars 1996

LETTRE DU 14 MARS 1996

Chère Collègue, cher Collègue,

Vous avez certainement constaté que la vie est très inventive dans son choix des cadences avec lesquelles elle laisse les jours défiler les uns à la suite des autres. Ainsi, il est des moments où un rythme pacifiant permet de savourer à plein et avec grande sérénité les petits bonheurs et les petites joies qui meublent si bien l'existence. Mais il en est d'autres, cependant, où le rythme frénétique des événements suscite des réactions excessives, toujours trop brèves dans les grandes joies et toujours trop pénibles dans les douleurs et les chagrins.

Il semble bien que l'APRUM traverse présentement une période de calme tant pour ses membres pris individuellement que pour la collectivité qu'elle constitue. J'en veux pour preuve deux événements. Le premier concerne la décision prise par l'Université suite à une recommandation de l'Assemblée universitaire de décerner le titre de PROFESSEUR HONORAIRE à tout professeur ou à tout chercheur à la retraite en reconnaissance des services rendus. Le cheminement intellectuel qui a conduit à ladite décision a été long, ardu et $\frac{1}{4}$ rarement linéaire. Pour plusieurs bons esprits, l'expression professeur retraité est péjorative et doit être remplacée. Mais par quoi? Voilà la vraie question! Après avoir constaté une fois de plus que, sous le soleil universitaire, toutes les appellations sont possibles, le Comité du statut du corps professoral, suivi du Comité des règlements, a retenu l'expression professeur honoraire. N'est-ce pas que le bien finit toujours pas prévaloir! Vous pourrez dès maintenant, si vous le désirez, obtenir du Service des relations professionnelles (anciennement, le Service du personnel enseignant) une carte d'identification portant la nouvelle appellation. Il vous suffira de contacter Mme Danielle Leroux au poste 343-7185.

Le second exemple concerne également les professeurs retraités. Il s'agit cette fois de la mise à jour du texte traitant des Droits et privilèges des professeurs à la retraite adopté par le Comité exécutif de l'Université le 20 juin dernier. Ci-joint, vous trouverez copie de ce texte. Les dispositions qu'on y trouve tiennent compte des représentations faites par l'APRUM et reprennent, en les élargissant et en les précisant, les éléments contenus dans les anciens textes. Vous constaterez, incidemment, que les conditions faites aux membres retraités pour l'utilisation de certains services sont très voisines de

celles dont bénéficient les membres du corps professoral. Le Comité que préside Mme Jeanne Demers étudie présentement tout le dossier des avantages offerts aux professeurs à la retraite et soumettra au Conseil de l'APRUM les recommandations qui lui sembleront les plus pertinentes.

L'Assemblée générale annuelle aura lieu le jeudi 6 juin prochain à 16:30 à la salle M-415 du Pavillon principal. Cette Assemblée sera suivie, à compter de 17:30, de la réception annuelle. Notez déjà dans votre calepin électronique ou non les rendez-vous que vous donne le Conseil. Vous recevrez en temps utile les documents afférents à ces deux événements.

Les déjeuners du 3^e jeudi du mois sont toujours d'actualité. Les prochains auront lieu le 21 mars, le 18 avril et le 16 mai. On y fait des rencontres intéressantes, je vous assure.

Et que viennent les beaux jours!

Le Président
Jacques St-Pierre
JSP/fsp